

Accord DPA

Si le compte bancaire fourni pour débiter le loyer n'appartient pas au locataire dont le nom figure sur le bail, il/elle doit fournir une lettre d'autorisation de la personne dont le compte bancaire sera débité. La lettre doit contenir les éléments suivants:

- En-tête personnel ou professionnel du titulaire du compte bancaire
- L'adresse du logement à louer
- Le nom du futur locataire et la relation du titulaire du compte bancaire avec lui/elle
- Le début du bail. La garantie doit être valable pour la période pendant laquelle le locataire détient un bail valide

Ce qui suit est un modèle décrivant une lettre d'autorisation appropriée:

[Insérer le nom de l'entreprise]

[Insérer le nom] [Insérer l'adresse]

[Insérer le numéro de téléphone]

Date: [Insert Date Here]

Sujet: Location d'appartement [Insérer l'adresse], Montreal, Quebec.

À: Yuliv Properties Inc.

Mon fils/fille [Insérer nom de fils/fille] a un accord pour signer un bail avec votre entreprise pour l'appartement mentionné ci-dessus à compter de [Insérer date du début du bail]. J'autorise Yuliv à débiter mon compte bancaire, comme méthode de paiement du loyer, tant qu'il/elle détient un bail valide avec vous.

Signature

Cette lettre doit être télécopiée au 514-284-0237, numérisée / envoyée par courriel à info@yuliv.ca ou envoyée par la poste au 3875 St-Urbain, bureau 101, Montréal (Québec), H2W-1T9.